

Gaz naturel renouvelable - Adoption d'un nouveau règlement en soutien au déploiement de la filière



26 Mars 2019 - Communiqués de presse

Montréal, le 26 mars 2019 – Énergir se réjouit de l'adoption du Règlement concernant la quantité minimale de gaz naturel renouvelable (GNR) devant être livrée par un distributeur de gaz naturel. Annoncée plus tôt aujourd'hui par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Jonatan Julien, ce règlement vient encadrer un objectif du Plan d'action issu de la Politique énergétique 2030.

Ce règlement fixe la quantité minimale de GNR devant être injectée par un distributeur de gaz naturel à 1 % de la quantité totale de gaz naturel qu'elle distribue à partir de 2020, et à hausser progressivement cette quantité jusqu'à la fixer à partir de 2025 à 5 % de la quantité totale de gaz naturel distribué.

« Ce règlement permettra de soutenir encore davantage la production de GNR au Québec et, par le fait même, d'accroître les volumes disponibles pour nos clients désireux de réduire l'empreinte environnementale de leur consommation énergétique » souligne Sophie Brochu, présidente et chef de la direction d'Énergir.

Lors de la conférence de presse, le ministre Jonatan Julien en a profité pour souligner l'octroi de 18 M \$ en soutien aux projets de démonstration de bioénergies. Une mesure annoncée par le gouvernement dans le budget déposé le jeudi 21 mars dernier.

Dans la foulée, le ministre a aussi annoncé la mise en place d'un comité de suivi sur la filière du GNR. Énergir sera heureuse d'y collaborer pour assurer l'application du règlement et faciliter la collaboration entre les différents acteurs.

Rappelons qu'une récente étude a révélé que le Québec avait un potentiel technico-économique de production qui permettrait de remplacer le 2/3 du gaz naturel distribué actuellement au Québec par du gaz naturel renouvelable à l'horizon 2030. Le développement de cette nouvelle filière d'énergie renouvelable, en plus d'être un levier de taille pour la transition énergétique, constitue également un moteur de développement économique majeur pour le Québec et ses régions.

Comptant plus de 7 milliards de dollars d'actifs, Énergir est une entreprise diversifiée du secteur énergétique dont la mission est de répondre de manière de plus en plus durable aux besoins énergétiques de ses quelque 520 000 clients et des communautés qu'elle dessert. Principale entreprise de distribution de gaz naturel au Québec, Énergir y produit également, par le biais de filiales, de l'électricité à partir d'énergie éolienne. Aux États-Unis, par le biais de filiales, l'entreprise est présente dans près d'une quinzaine d'États où elle produit de l'électricité de sources hydraulique, éolienne et solaire, en plus d'être le principal distributeur d'électricité et le seul distributeur de gaz naturel de l'État du Vermont. Énergir valorise l'efficacité énergétique, investit et s'investit dans des projets énergétiques novateurs tels que le gaz naturel renouvelable et le gaz naturel liquéfié et comprimé. Par le biais de ses filiales, elle offre également une variété de services énergétiques. Énergir souhaite devenir le partenaire recherché et apprécié par tous ceux et celles qui aspirent à un avenir énergétique meilleur.

Pour plus de renseignements :

Catherine Houde

Conseillère principale, communications et affaires publiques

Énergir

1 866 598-3449